

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE 17.12.2025 - Dépôts clandestins
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Didier Milis
Conseiller communal
Boulevard Louis Mettewie, 93 bte 24
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 06/01/2026

Objet : votre question orale transformée en question écrite lors de la séance du 17/12/2025 relative aux dépôts clandestins.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question orale transformée en question écrite lors de la séance du 17/12/2025 relative aux dépôts clandestins.

Notre service fonctionne de la manière suivante : lorsqu'il y a un dépôt sauvage dans la rue, celui-ci est signalé soit par les habitants, soit par les travailleurs.

De janvier à novembre 2025, sur environ 12.000 signalements, près de 11.000 provinrent du travail de terrain des balayeurs, ce qui montre une réelle proactivité de leur part.

Ces signalements furent ensuite transmis au service responsable de l'encodage. La centralisation de tous les signalements par une personne dédiée fut une nouveauté pour le service ; auparavant, ce dispositif n'existait pas.

Ensuite, un plan d'action fut établi et les équipes furent envoyées sur le terrain. Idéalement, l'intervention devait avoir lieu dans les 48 heures.

Le service ne fonctionne pas « sur demande ». Les signalements des citoyens sont les bienvenus, mais c'est le service qui organise le travail et fixe les priorités.

Même si, parfois, les délais sont plus longs que ce que l'on pourrait espérer, nos agents et les services de coordination sont solides et nous en sommes très fiers.

Concernant le brossage du trottoir : notre priorité reste les dépôts clandestins, ce qui constitue déjà un défi important. Cela dit, merci pour votre question, car elle nous donne l'occasion de rappeler que tous les citoyens sont tenus d'entretenir leur portion de trottoir.

Pour les herbes folles, lorsque les agents les constatent sur le terrain, ils interviennent et les enlèvent.

Enfin, concernant les procès-verbaux réalisés, nous comptons 466 constats et 341 dossiers liés à la propreté traités pour le mois de novembre 2025.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

Monsieur le Président,

Monsieur l'Echevin,

Chers collègues,

Les citoyens nous interpellent régulièrement car de nombreux dépôts clandestins stagnent dans les rues.

Les citoyens appellent vos services afin de leurs faire part de cette situation qui devient de plus en plus désastreuse.

Ils observent aussi que si aucun signallement n'est fait aux services de la commune, des dépôts clandestins à des endroits connus depuis perpète persistent des semaines et des semaines.

Les rues sont sales, les herbes folles poussent car les rigoles ne sont plus balayées et il en va de même pour les trottoirs qui devraient être entretenus par les citoyens.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

1. Combien de temps estimez-vous normal pour que vos services découvrent d'eux-mêmes un dépôt et le fasse retirer ?
2. Quelles actions avez-vous entreprises pour que les citoyens brossent leur trottoir régulièrement ?
3. Quelles actions avez-vous menées pour lutter contre les herbes folles des rigoles ?
4. Combien de SAC ont été prises à l'encontre de fauteurs depuis votre installation ?

Je vous remercie

Didier Milis

Chef de groupe MR-VLD

Conseiller communal

